



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022**

LE VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT ET DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Léopold DURBET à Hermillon (La Tour-en-Maurienne), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents: Françoise COSTA, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET (arrivé à 18h10 – délibération 20220324\_46), Alain NORAZ (arrivée 18h10 – délibération 20220324\_46), Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY (arrivée 18h09 – délibération 20220324\_45), Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents: Philippe ROLLET (procuration Nathalie VARNIER), Félicia AZZARITI (procuration Chiraze MZATI-arrivée 20h24), Christian FRAISSARD (procuration Marie-Paule GRANGE), Chiraze MZATI (arrivée 20h24), Eric FAUJOUR (procuration Françoise COSTA), Marielle EDMOND (procuration Sophie VERNEY), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Jean DIDIER (procuration Alain MOLLARET)

Membre suppléant présent : Alain MOLLARET (arrivée 18h08 – délibération 20220324 45)

Secrétaire de séance : Franck LEFEVRE

Conseillers en exercice : 41

Présents: 34

Date de convocation : 18 mars 2022

Votants: 39

N° 202203 24	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
44	FINANCES	Débat d'Orientation Budgétaire 2022 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	- PREND ACTE de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.	Unanimité Votants : 39
45	FINANCES	Clés de répartition des charges Service Eau et SPANC Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul> <li>APPROUVE les clés de répartitions de charges de personnel telle que présentées lors du Conseil Communautaire;</li> <li>PRECISE que ces clés s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;</li> <li>PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets respectifs des SPIC EAU et SPANC et du budget principal de la collectivité.</li> </ul>	Unanimité Votants : 37
46	RESSOURCES HUMAINES	Avancements de grades 2022 – Création de postes Rapporteur : Danielle BOCHET	<ul> <li>DECIDE de la création des postes énoncés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et de modifier le tableau des emplois de la collectivité en ce sens :</li> <li>Catégorie B – Poste à temps complet :         <ul> <li>1 poste d'Adjoint administratif à temps complet en poste de rédacteur territorial à temps complet,</li> <li>Catégorie C – Poste à temps complet :</li></ul></li></ul>	Unanimité Votants :39
47	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la collectivité et un établissement public rattaché (C.I.A.S) Rapporteur : Danielle BOCHET	<ul> <li>DECIDE de la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la - Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et du C.I.A.S;</li> <li>INFORME Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie de la création de ce Comité Social Territorial commun;</li> <li>CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	Unanimité Votants : 39

48	JURIDIQUE - FONCIER - ASSURANCES	Convention Cadre portant sur la mutualisation de services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des Services Communs avec la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne  Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	de Communes Cœurs de Maurienne Arvan et la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi	Unanimité Votants : 39
49	ÉCONOMIE	Paniers de Maurienne – Soutien au programme distributeurs automatiques de produits frais et locaux Rapporteur : Martine MASSON	<ul> <li>APPROUVE l'aide de 7000 € maximum à l'Association « Paniers de Maurienne » pour l'installation d'un distributeur automatique 24h/24h;</li> <li>AUTORISE Monsieur Le Président à signer les documents portant sur cette aide financière.</li> </ul>	Unanimité Votants :39
50	FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE	Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association Saint-Jean-Protection pour la gestion de la Fourrière Animale Intercommunale et l'activité de refuge  Rapporteur : Sophie MONNOIS	- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Saint-Jean-Protection Animale, ainsi que tout document s'y reportant.	Unanimité Votants : 39

51	FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE	Convention avec un vétérinaire concernant les soins aux animaux admis en Fourrière et recueillis en dehors des horaires d'ouverture de la Fourrière Animale  Rapporteur: Sophie MONNOIS	<ul> <li>APPROUVE le modèle de convention proposée ;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</li> </ul>	Unanimité Votants : 39
52	URBANISME	Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montricher-Albanne  Rapporteur : Sophie VERNEY	<ul> <li>APPROUVE la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montricher-Albanne;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération;</li> <li>INDIQUE que le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et à la Mairie de Montricher-Albanne aux jours et heures d'ouverture habituelle;</li> <li>INDIQUE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA et à la Mairie de Montricher-Albanne durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.</li> <li>La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité;</li> <li>INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage au siège de la 3CMA et en mairie, insertion dans un journal).</li> </ul>	Unanimité Votants : 39
53	URBANISME / ECONOMIE	Aménagement réseaux et voirie Rue de l'Arc – Zone d'activité des Glaires – Commune de la Tour-en-Maurienne – Délégation de maîtrise d'ouvrage  Rapporteur : Eric VAILLAUT	<ul> <li>APPROUVE les termes de la convention présentée;</li> <li>AUTORISE le Président à engager les dépenses liées à cette convention et notamment l'opération de travaux, sous réserve du vote du budget;</li> <li>AUTORISE le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention.</li> </ul>	Unanimité Votants : 39

54	EAU	Application des pénalités appliquées aux propriétaires d'assainissement non collectif - Nonconformité suite à la saisine du SPANC  Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul> <li>APPROUVE les modifications apportées au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à compter de la date à laquelle la présente délibération est exécutoire;</li> <li>AUTORISE le Président à signer le règlement de service du SPANC et toutes pièces relatives à ce dossier.</li> </ul>					
55	EAU	Modification Tarif Neige de Culture	- APPROUVE les ta	rifs de l'eau pota	ble :			Unanimité
				Tarifs	Tarifs 2021 HT		Tarifs 2022 HT	
		Rapporteur : Jean-Paul		Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	
		MARGUERON	Territoire Régie					
			<b>Usagers domestique</b>	90,30€	1,20€	93,50€	1,24€	
			Usagers agricole	45,15€	0,20€	48,35€	0,24€	
			Fontaine Publique	45,15€	0,20€	48,35€	0,24€	
			Neige de culture	•	0,17€		0,24€	
			Usagers eau brute	-	-	52,50€	-	
			Territoire DSP					
			<b>Usagers domestique</b>	75,00€	0,70€	75,00€	0,70€	
			Usagers agricole	45,15€		45,15€	•	
			Fontaine Publique	45,15€		45,15€		
			Neige de culture	•	0,17€	•	0,17€	
			and the second s	s nouveaux tarifs ompter du 1 <sup>er</sup> jan		nestiques et usa	gers eau brute sont	

56	COMMUNICATION	Convention de partenariat d'échange de visibilité entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Structure Organisatrice d'Évènements  Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul> <li>APPROUVE la convention de partenariat d'échange de visibilité entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Structure Organisatrice d'Évènements ;</li> <li>AUTORISE Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention ainsi que tout avenant ultérieur à intervenir.</li> </ul>	Unanimité Votants : 39
57	CISPD	Demande de financement de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022 (FIPD) – Prévention dans l'usage de l'outil numérique sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan  Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul> <li>APPROUVE la demande de subvention sollicitée par le CISPD de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan;</li> <li>AUTORISE Monsieur Le Président à signer les documents portant sur cette demande de subvention.</li> </ul>	Unanimité Votants : 39

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 25 mars 2022 Jean-Paul MARGUERON Président de la 3CMA